

Conditions Générales de Vente – La Villa du Guern

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute réservation effectuée par le Client à La Villa du Guern. L'acceptation et le respect de ces CGV est réputé acquis dès le versement du premier acompte de réservation.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Les chambres sont mises à disposition du Client le jour de l'arrivée entre 17 et 19 heures. Elles doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

La réservation peut s'effectuer en direct auprès de La Villa du Guern, par courrier, par e-mail, par téléphone ou par une plateforme de réservation sur internet.

Les réservations effectuées directement auprès de La Villa du Guern font l'objet d'une confirmation écrite par La Villa du Guern.

Les réservations effectuées auprès d'une plateforme de réservation sont confirmées par ladite plateforme. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les réservations quelles que soient les modalités de réservation utilisées.

Une réservation ne devient définitive qu'après le paiement d'un acompte par le Client équivalant à 50% du montant global du séjour (hors taxe de séjour et restauration). Cet acompte doit être payé au plus tard huit jours après la réalisation de la réservation, ou le jour de la réservation pour les séjours démarrant moins de huit jours après la réservation.

Lorsque la réservation est effectuée directement, La Villa du Guern, demande au Client une autorisation de débit de l'acompte sur sa carte de crédit.

Pour les réservations effectuées au travers de plateformes de réservation, La Villa du Guern récupère les coordonnées bancaires transmises par le Client sur le site concerné.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE RESERVATION

Les modifications éventuelles de réservation se font uniquement par échange de mail à l'adresse figurant à l'article 15 des CGV.

La Villa du Guern fait tout son possible pour satisfaire les demandes de modification de dates de séjour. Il se peut toutefois que la modification demandée ne puisse être effectuée. En pareil cas, La Villa du Guern propose une annulation de la réservation, dans les conditions définies à l'article 4 des CGV.

Tout séjour commencé à La Villa du Guern est dû en intégralité. Il ne sera opéré aucune réduction ou remise en cas de non-présentation ou de départ anticipé, à l'initiative du Client, quel qu'en soit le motif.

La Villa du Guern se réserve le droit de re-louer la chambre devenue disponible sans que le client ayant annulé ou étant parti prématurément puisse prétendre à un remboursement.

ARTICLE 4 : ANNULATION

Sont considérées comme annulation :

- L'avertissement oral ou écrit par le Client de sa non-présentation pour des raisons personnelles
- La non-présentation du Client sans avertissement.

Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation suivantes s'appliquent à toute réservation confirmée :

- plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé lors de la réservation sera remboursé déduction faite de frais forfaitaires d'annulation équivalant à 10% du montant du séjour.
- entre 15 et 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte ne sera pas remboursé.
- moins de 15 jours avant la date d'arrivée, ou en cas de non présentation, le montant du séjour sera dû dans son intégralité.

En cas de défaut de paiement, La Villa du Guern pourra utiliser les données de la carte de crédit donnée en garantie afin de solder le compte du Client.

ARTICLE 5 : PRIX

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

Acompte : L'acompte peut être réglé par carte bancaire, chèque bancaire, ou par virement directement sur le compte bancaire de La Villa du Guern. Dans le cas d'une réservation via une plateforme de réservation, La Villa du Guern utilise les coordonnées bancaires qui lui ont été transmises. Pour les clients réglant l'acompte par chèque, virement ou carte bancaire ayant un cryptogramme dynamique, le solde du séjour devra être réglé au moins 15 jours avant la date de début du séjour. Le défaut de paiement de l'acompte ou du solde du séjour pour les clients n'ayant pas communiqué une carte de crédit en garantie entraîne l'annulation de la réservation.

Solde : Le solde doit être réglé au plus tard le jour du départ. Les espèces, les chèques et les cartes bancaires sont acceptés.

Défaut de règlement : En cas de défaut de paiement La Villa du Guern applique aux sommes dues des pénalités de retard au taux légal majoré de huit points, et se réserve le droit d'y ajouter les sommes exposées pour le recouvrement de la facture.

ARTICLE 7 : ART DE VIVRE ET UTILISATION DES LIEUX

Afin de garantir la quiétude des lieux et le confort des hôtes de La Villa du Guern, le respect d'un certain « art de vivre » est exigé de tous.

Le Client s'engage à utiliser la chambre, les locaux et les installations de La Villa du Guern en bon père de famille. Aucun repas ne peut être pris dans les chambres.

Le Client s'engage en outre à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

L'attention des hôtes est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Accès à la piscine, au spa, au sauna, à la salle de sports : le Client s'engage à respecter les règles mentionnées dans le Livret d'Accueil pour l'utilisation de ces installations.

ARTICLE 8 : ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis à La Villa du Guern. Tout Client qui se présenterait accompagné d'un animal se verra refuser l'accès à La Villa du Guern et les conditions d'annulation de l'article 3 lui seront appliquées.

ARTICLE 9 : TABAC

Il est rigoureusement interdit de fumer à La Villa du Guern conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006.

ARTICLE 10 : VOL

Un coffre-fort est mis gratuitement à la disposition du Client dans sa chambre afin de lui permettre d'y déposer ses objets de valeur.

Sauf faute avérée, La Villa du Guern ne saurait être tenue responsable du vol des biens du Client lors de son séjour.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Le Client reconnaît et accepte que la responsabilité de La Villa du Guern ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liés à l'utilisation du réseau Internet.

Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre La Villa du Guern, le montant total et cumulé des dommages et intérêts pour des dommages directs et indirects établis par le Client, ne pourra pas excéder la somme totale effectivement payée par le Client pour les prestations fournies par La Villa du Guern.

ARTICLE 12 : REGLEMENTATION SANITAIRE - PROTOCOLE SANITAIRE

La Villa du Guern s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour préserver et assurer la sécurité sanitaire de ses Clients. En conséquence de cette obligation de moyen, sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

Dans le cas où un Client agirait en violation du protocole mis en place par La Villa du Guern pour se conformer aux règles sanitaires applicables, La Villa du Guern ne pourra pas être tenue responsable des dommages directs ou indirects et/ ou des conséquences de toute nature résultant d'une telle violation.

ARTICLE 13 : SERVICES DE PRESTATAIRES EXTERNES

La Villa du Guern peut, le cas échéant, proposer au Client des services offerts par des prestataires externes (restauration, massages, cours de yoga, excursion en bateau, etc...).

Il appartient au Client de vérifier si ces prestations correspondent à ses besoins.

La responsabilité de La Villa du Guern ne pourra en aucun cas être recherchée, s'agissant d'un accord conclu entre le Client et un prestataire externe, pour une prestation réalisée et facturée par ce prestataire.

ARTICLE 14 : FORCE MAJEURE-DELOGEMENT

Pour l'application du présent Article, la force majeure est entendue comme tout événement ou fait imprévisible et irrésistible que les parties ne pouvaient pas raisonnablement prévoir et contrôler au moment de la réservation en raison de son caractère extérieur aux parties.

Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

En cas de force majeure, d'événement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre la chambre réservée à disposition du Client, La Villa du Guern pourra proposer au Client de le faire héberger, totalement ou partiellement, dans un établissement de catégorie équivalente. Les dépenses raisonnables relatives au transfert (éventuel coût supplémentaire de la chambre, du transport et d'un appel téléphonique) entre les deux établissements seront à la charge de La Villa du Guern.

ARTICLE 15 : CONTACT

Toutes demandes de modification, annulation ou réclamations doivent être obligatoirement adressées par courriel à l'adresse suivante : contact@lavilladuguern.com.

ARTICLE 16 : DONNEES PERSONNELLES

En application du Règlement Général sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), le Client est informé que les informations fournies lors de sa réservation font l'objet d'un traitement de données personnelles à des fins de gestion des réservations, et pour des besoins de facturation et de paiement.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse e-mail de contact indiquée à l'article 15.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

La langue faisant foi pour les présentes CGV est le français, et la loi applicable est la loi française.

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Vannes.